



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-Verbal Rectificatif de la Réunion du 16 septembre 2025 par voie électronique

Réunion du 26 septembre 2025

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Cédric BUTEZ, Thierry DESESSART, Alain DETAVE, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY, Jérôme MALHERBE, Pascal PLATEL

- **Situation du club de FORMERIE ES**

La Commission Départementale du Statut de l'arbitrage a pris connaissance le jeudi 25 septembre 2025 d'une décision de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage de Normandie concernant Monsieur Florent MOREL. Monsieur Florent MOREL couvre le club se Formerie ES durant les saisons 2024/2025 et 2025/2026 au titre du club formateur. En conséquence, le club de Formerie ES n'est plus en infraction pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026.

- **Situation du club de LIEUVILLERS US**

Correctif au PV du Statut de l'Arbitrage du 16 septembre 2025, Monsieur Lucas COUTEAU a bien renouvelé sa licence avant le 31 août 2025 (licence renouvelée le 27 août 2025).

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F, les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

**Le Président,
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,
Jérôme MALHERBE**